

Préambule

La notion d'intimité a-t-elle toujours le même sens à l'ère du numérique ? Internet a contribué à brouiller les frontières entre public et privé et les plus jeunes ont beaucoup de mal à réaliser que leurs activités intimes en ligne se déroulent sur un espace public. Certains espaces partagés, comme les sites de messagerie instantanée ou les réseaux sociaux, peuvent donner l'impression d'une certaine intimité. Et la traduction du terme anglo-saxon « blog » par « journal intime » en France n'a pas arrangé les choses ! Mais une photo, un commentaire partagé avec un ami peut toujours être coupé-collé et publié sur un site public. La toile reste un espace foncièrement public où l'on « publie » et partage des contenus d'un simple clic.

L'usage des réseaux sociaux de plus en plus jeunes – et ce malgré le fait que la plupart sont interdits par les plateformes aux moins de 13 ans – pose de façon particulièrement aiguë la question des risques liés à une surexposition de soi et au cyber-harcèlement dès le primaire.

Si la régulation des usages en ligne repose pour partie sur une éducation au vivre-ensemble, il est important de connaître la législation qui s'applique à Internet en matière de droit et de protection de la vie privée, en particulier dans le champs du droit à l'image et du cyber-harcèlement. De la blague de potache au cyber-harcèlement, il n'y a souvent qu'un pas...

Savoir que tout n'est pas permis en ligne n'est pas une évidence pour tous. Comprendre ce qu'il est possible (légal) de faire, de dire ou de publier et connaître ses droits et responsabilité participe à la construction de la citoyenneté numérique. Publier n'est jamais un acte anodin.

Objectifs généraux

- Connaître les règles de publication en ligne (limite à la liberté d'expression, droit à l'image, droit d'auteur)
- Adopter une attitude responsable

Objectifs spécifiques

- Savoir tenir un blog ou par extension un profil sur un réseau social sans empiéter sur la vie privée d'autrui
- Etre capable de publier avec discernement, en adoptant un comportement responsable (on est également responsable de ce qu'écrivent les autres sur son blog)

Domaines du B2i abordés

- Adopter une attitude responsable
- Créer, produire, traiter, exploiter des données

Thèmes abordés

- Responsabilité éditoriale
- Respect de la vie privée
- Droit à l'image
- Limite à la liberté d'expression

Ressource utilisée

- Épisode Vinz et Lou « Un blog pour tout dire » (2 minutes)

Versions disponibles

- Versions accessibles : langue des signes française (LSF), langage français parlé complété (LPC), sous-titrage, audio-description
- Version anglaise

Durée de l'atelier

- Entre 30 minutes et 1 heure

Modalité

- Atelier en mode collectif

Matériel nécessaire

- Un ordinateur connecté
- Un vidéoprojecteur ou TNI

DÉROULEMENT DE L'ATELIER

1 Faire émerger les représentations/ la parole

Avant de lancer l'atelier, rappeler les règles de prise de parole :



- **On écoute** les autres, tout le monde doit pouvoir prendre la parole.
- **On respecte** les limites de la liberté d'expression : pas de propos injurieux, pas de moqueries. Chacun a le droit de formuler ses impressions, ses pensées, ses ressentis et ses questions en étant respecté.
- **On s'engage à ne pas répéter** les propos échangés pendant l'atelier, en particulier ceux qui auraient trait à la vie privée.

Exemples de questions, partir des représentations et connaissances des enfants :

- Qu'est-ce qu'un blog ?
- Est-ce un journal intime ? Peut-on tout y dire ?
- Y'a-t-il des règles à respecter quand on publie un blog ?
- A quel âge peut-on créer un compte sur Facebook, Instagram, Skype...

Quelques conseils

- Ces questions, non-exhaustives, ont pour objectif de **faire émerger les représentations** des enfants. Les inviter à **s'exprimer spontanément** permet de faire un premier état des lieux de leurs idées et ressentis.
- Pour comparer et voir l'évolution des représentations des enfants au cours de l'atelier, **noter quelques-unes de leurs réponses** au tableau afin de pouvoir les réutiliser en fin d'atelier et permettre un retour réflexif.

2 Projeter le dessin animé et analyser le scénario

- Projeter au groupe le dessin animé une première fois pour un visionnage collectif.
- Décrypter ensemble le scénario du dessin animé à l'aide du tableau ci-dessous.

Quelques conseils

- Après un **premier visionnage** et des questions succinctes sur la **compréhension globale** de l'épisode (« Que se passe-t-il ? Qui sont les personnages ? Que font-ils ? »), un **second visionnage** peut être fait avant l'étape plus précise de **décryptage** afin de développer une **meilleure perception des détails et des étapes** de l'épisode, mais aussi d'éclairer d'éventuelles **incompréhensions**.
- Faire le **lien entre le scénario et le vécu des enfants** permet de déclencher la parole et de confronter ces situations avec leur quotidien : « Et toi, est-ce que tu as déjà entendu des histoires comme ça ? », « Qu'as-tu ressenti ? », « Qu'aurais-tu aimé faire à la place de tel ou tel personnage ? ».

Dans les coulisses du scénario

Problématiques abordées	Éléments du scénario	Questions associées	Analyse
Blog et vie privée	Vinz découvre le journal intime de sa sœur et décide de publier son secret sur son blog.	D'après toi, Vinz est-il conscient que ce qu'il fait est violent pour sa sœur ?	En trahissant le secret de sa sœur sur son blog, Vinz a juste le sentiment de faire une mauvaise blague. Mais en vérité, il ne respecte pas l'intimité de sa sœur et commet un délit puni par la loi. En France, chacun a le droit au respect de sa vie privée.
Rumeur, cyber-harcèlement	Dans le bus scolaire, Lou comprend qu'elle est victime de rumeurs. Un garçon lui explique que Vinz a publié son secret sur son blog.	Lou réalise-t-elle tout de suite ce qui se passe ? Ou est-elle juste blessée d'entendre chuchoter et rire sur son passage ? Pourquoi la rumeur se propage plus vite sur Internet ?	Sur Internet tout est décuplé. La rumeur n'est plus relayée par une, mais par cinq, dix, cinquante, cent personnes. Elle s'étend à vitesse grand V et il devient difficile de l'arrêter. Pour la personne qui en est victime, c'est une véritable violence. Le cyber-harcèlement, comme on l'appelle, est puni par la loi. Est coupable celui qui crée la rumeur mais également tous ceux qui aident à la propager.
Publication et droit	Lou décide de se venger. Elle prend un mégaphone et annonce à la ronde que Vinz dort avec un doudou, à la grande honte de ce dernier.	Peut-on tout publier sur Internet? Y-a-t-il des lois, des restrictions ? Est-on responsable devant la loi de ce qu'on publie ?	Sur son blog, on est responsable de toutes les publications, y compris les commentaires laissés par d'autres internautes. Avant de publier, il est donc important de réfléchir : as de calomnies, d'insultes, ni de propos ou d'images impliquant d'autres personnes sans leur autorisation.

3 Proposition d'activité

Visionner à nouveau le dessin animé après ce travail de décryptage. Les enfants pourront ainsi avoir le plaisir de regarder l'épisode sous un nouveau jour. Puis, proposer-leur cette activité :

Objectifs

- **Publier de façon responsable**, faire la différence entre publication licite ou illicite.
- **Connaître la législation** de base en matière de respect de la vie privée, droit à l'image, limite à la liberté d'expression et droit d'auteur.
- **Faire preuve de discernement** (tout n'est pas bon à dire ou relayer sur un blog ou le profil de son réseau social).

Déroulé de l'activité

- **Explorer plusieurs blogs** (ce peut être le blog de l'école si celui-ci en possède un) et distinguer les contenus qui nécessitent ou non une autorisation avant publication.
- **Réfléchir à la création d'un blog** dans le cadre d'un projet de classe et lister toutes les questions qui peuvent se poser (diffusion des photos, des noms des élèves, modération des commentaires, droits d'auteur, propriété intellectuelle, etc...)

Quelques conseils

- Lors du temps d'échange, **noter au tableau** quelques-unes des **idées des enfants** permettra de leur donner des **pistes de réflexion** et des **exemples** pour la suite de l'activité.
- Si nécessaire, préciser à nouveau qu'il n'est **pas question d'évaluation**. Chacun a le **droit de se tromper** et d'avoir son propre avis. Toutes les idées sont les bienvenues et seront discutées ensuite ensemble.
- Le travail en binôme favorise les **interactions** entre les enfants. Elle leur permet d'**échanger leurs points de vue**, de **comparer leurs réponses** et de **coopérer pour apprendre ensemble**.... Un peu comme sur un site d'apprentissage collaboratif

Jouer au défi interactif associé

- **Défi « Un blog pour tout dire », »**, quiz interactif autour de la notion de public vs privé, droit en matière de diffusion et de publication sur Internet (je ne publie pas la photo d'un ami sans son accord).

Cette activité permettra de valider la compréhension des messages véhiculés par l'animation.

4 Les messages clés à retenir

En fin d'atelier, en reprenant leurs représentations initiales, demander aux enfants ce qu'ils ont retenu, si leurs représentations ont évolué au cours de l'atelier, ce qu'ils pensent maintenant, ce qui a changé pour eux. Cette étape peut se faire aussi bien à l'oral qu'à l'écrit.

Il est également possible de distribuer aux enfants cette courte liste de messages clés à retenir, à coller dans leur cahier, par exemple.

- **Un blog ou un réseau social** n'est pas un salon privé, mais bel et bien **un endroit public** !
- Publier n'est pas anodin, **on est responsable de ce qu'on publie** !
- **La liberté d'expression a des limites**. Il est illégal d'insulter quelqu'un, de le calomnier, de tenir des propos racistes ou sexistes par exemple.
- Même si ce n'est pas inscrit dans la loi, la règle de base en ligne, c'est de **faire attention à ne pas faire de peine aux autres**.
- Avant de publier, il faut **s'assurer qu'on n'empiète pas sur la vie privée d'autrui**.
- Il peut être tentant de **publier une photo de soi avec des amis**, mais en a-t-on le droit ? Oui, à condition **d'obtenir leur accord** ! Et celui de leurs parents s'ils sont mineurs !
- Une image, une vidéo, un texte ou un dessin trouvé sur la toile... avant de publier un document, il faut s'assurer qu'il est bien **libre de droit** !
- Des amis écrivent des propos insultants ou haineux sur ton blog, attention, **le responsable c'est toi ! Pense à modérer les commentaires avant de les publier**.
- Si tu es victime de moqueries, rumeurs, harcèlement, **ne te laisse pas faire**. Parles-en avec des adultes et agis : tu peux bloquer les personnes qui t'ennuient, demander aux sites de fermer leurs compte, porter plainte, etc.

5 Autres ressources Tralalere disponibles

SERIE VINZ ET LOU SUR INTERNET

- **Episode « Tout n'est pas toujours vrai sur Internet »** sur la qualité de l'information, les fausses rumeurs, les canulars.
- **Episode « Qui pirate un œuf pirate un bœuf »** sur la propriété intellectuelle, les droits d'auteur (tout n'est pas gratuit ni libre de droit).
- **Episode « Internet, quelle mémoire ! »** sur la e-réputation

SERIE VINZ ET LOU STOPPENT LA VIOLENCE

- **Episode « L'enquête à plumes »** sur le cyber-harcèlement.

Portail www.InternetSansCrainte.fr

En particulier l'espace 7-12, l'espace enseignants et la plateforme d'auto-formation et les deux jeux Vinz et Lou « **Droits et devoirs** » et « **Je publie, je réfléchis** ».